

**Sujet :** [INTERNET] NON au deterrage Blaireaux

**Date :** Thu, 29 Apr 2021 15:33:42 +0200 (CEST)

**De :** grosse [51mica](#)

Projet AP O/F 2021-2022 ».

NON à la Période complémentaire deterrage des blaireaux

cette pratique est contraire à toute éthique- y compris celle de la chasse-

On ne poursuit pas des animaux en période d' élevage des jeunes ( mères protégeant les petits, d' autant plus vulnérables ) )

On ne chasse qu' à partir de l' automne (> animaux reproduits ) d' où la justification des saisons de chasse.

On n' accule pas des bêtes coincées dans des trous par des chiens sacrifiés.

de plus le blaireau est un auxiliaire de l' agriculture en tant que grand consommateur de vers blancs et limaces

Il est aussi un frein au développement de la borréliose en éliminant les micro-mammifères, premiers hôtes des tiques porteurs de la maladie de LYME

Bon nombre de départements n'autorisent plus cette pratique .....

.....et s' en enorgueillissent ( plus value touristique )